

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

EPPS 003-1353/15/CC

■ Approbation du montant des redevances de crémation pour l'année 2016

DGEDPSV 15/13489/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est compétente dans la gestion des services d'intérêts collectifs et notamment en matière de Crématorium. Dans ce cadre, il lui appartient de fixer les tarifs de crémations pour l'année 2016.

Par délibération EPPS 003-489/14-CC/CC du 9 octobre 2014, la Communauté Urbaine a fixé les tarifs des redevances de crémation pour l'année 2015. Les valeurs applicables étaient alors les suivantes :

LIBELLE	TARIF EURO HT	TARIF EURO TTC
Tarif Crémation Adulte	454.39	546.00
Tarif Crémation Enfant -12ans	227.58	273.00
Tarif Crémation Corps Réduits	114.18	138.00
Tarif Crémation Pièces Anatomiques	92.27	111.00
Tarif mensuel dépôt d'urne (1 ^{er} mois gratuit)	12,50	15,00
Tarif Crémation Don de corps à la Science (à partir de la 101 ^{ème} crémation)	183,33	220,00

Il est proposé pour l'année 2016 une revalorisation des anciens tarifs de 1%, à l'arrondi, en tenant compte de l'évolution probable des différents indices intervenants dans le coût du service.

Par ailleurs, il est proposé de créer un tarif supplémentaire pour les cercueils en carton adultes et enfants. En effet, les sociétés de fabrication de cercueils ont aujourd'hui l'agrément et l'homologation pour la fabrication des cercueils en carton ainsi que l'autorisation de les utiliser en crémation. Or, dans la mesure où ces derniers provoquent une surconsommation de gaz et un encrassement prématuré des filtres, il s'avère nécessaire de proposer un tarif spécifique intégrant ce surcoût.

Les tarifs concernant le dépôt d'urne et la crémation des corps donnés à la science restent, quand à eux inchangés en 2016.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération EPPS 008-473/12/CC du 26 juin 2012 relative à l'instauration d'un seuil maximal fixé à cent pour la crémation à titre gratuit des personnes ayant légué leur corps à la science,
- La délibération EPPS 003-489/14/CC/CC du 9 octobre 2014 relative à la fixation des taxes de crémation pour l'année 2015,
- L'avis favorable du Conseil D'Exploitation de la Régie du Crématorium Saint-Pierre

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il appartient au Conseil de Communauté de fixer les tarifs de crémation susceptibles d'être perçus à l'occasion du fonctionnement des services communautaires

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le montant des redevances de crémation applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 fixé comme suit :

LIBELLE	TARIF EURO HT	TARIF EURO TTC
Tarif Crémation Adultes	458.93	551.00
Tarif Crémation Adultes Cercueil en carton	583.93	700.00
Tarif Crémation Enfants -12ans	230.00	276.00
Tarif Crémation Enfants -12 ans Cercueil en carton	288.00	346.00
Tarif Crémation Corps Réduits	115.32	138.00
Tarif Crémation Pièces Anatomiques	93.19	112.00
Tarif mensuel dépôt d'urne (1 ^{er} mois gratuit)	12,50	15,00
Tarif Crémation Don de corps à la Science (à partir de la 101 ^{ème} crémation)	183,33	220,00

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Article 2 :

Les recettes seront constatées au Budget Annexe du Crématorium – Sous Politique A430 – Nature 7060 et 7061.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Equipements communautaires
Eau - Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Equipements d'intérêt communautaire,
patrimoine foncier, protection et sécurité des
espaces communautaires

Christophe DE PIETRO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER